



Artiste-Interprète

Appellations voisines : Chanteur, Choriste, Instrumentiste, Musicien soliste ou d'accompagnement

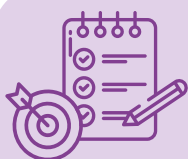


CONTEXTE DE TRAVAIL

L'artiste-interprète travaille souvent en équipe sur un plateau artistique.

Les horaires, durées et fréquences de travail peuvent être irréguliers selon les projets (déplacements, périodes d'intense activité avant la sortie d'un disque, etc.) et il peut être amené à voyager en France ou à l'étranger dans le cadre de représentations.

L'artiste interprète est engagé par un contrat de travail, le plus souvent à durée déterminée, et peut bénéficier du régime d'assurance chômage applicable aux intermittents du spectacle. Enfin, il peut être multi-employeurs.



MISSIONS

L'artiste-interprète représente, chante, récite, déclame, joue ou exécute de toute autre manière une œuvre littéraire et artistique. En particulier, il :

- participe à la préparation et à la préproduction du projet musical (maquettes, essais, répétitions) ;
- interprète les œuvres lors des sessions d'enregistrement en studio ou sur scène ;
- adapte son interprétation selon le style, la direction artistique et les exigences de production ;
- collabore avec d'autres intervenants artistiques (instrumentistes, chanteurs, compositeurs...), les ingénieurs du son, le producteur phonographique, le directeur artistique, etc. ;
- gère sa carrière et son image publique, souvent avec l'aide d'agents ou de managers ;



VARIABILITÉ

Les missions varient selon la taille et l'organisation de la structure, le périmètre des activités, le niveau de responsabilités et le cadre de l'activité :

- l'enregistrement peut être réalisé soit dans le cadre d'un concert, soit dans le cadre d'un studio ;
- suite à l'enregistrement, il peut éventuellement participer aux étapes de mixage et de mastering ;
- ses missions intègrent de plus en plus la maîtrise d'outils numériques d'enregistrement et de production sonore ;
- il peut travailler dans différents styles musicaux (jazz, rock, rap, variété...) mais également participer à des projets liés au spectacle (comédies musicales par exemple), au cinéma (B.O des films) ou encore à la publicité.

L'artiste-interprète peut également être auteur et/ou compositeur : il peut être chargé de l'écriture, des arrangements, harmonies et de la composition des œuvres dont il a la charge de l'interprétation dans le cadre de l'enregistrement.



Artiste-Interprète

Appellations voisines : Chanteur, Choriste, Instrumentiste, Musicien soliste ou d'accompagnement



COMPÉTENCES REQUISES

Compétences métiers :

- Déchiffrer une œuvre artistique musicale
- Interpréter une œuvre artistique musicale en fonction du style et de la direction artistique
- Proposer et améliorer des axes d'interprétations
- Savoir s'adapter à différents styles et aux directions artistiques
- Proposer des ajustements à l'auteur sur le contenu de l'œuvre
- Assurer une veille artistique
- Mémoriser sa prestation pour l'améliorer dans une nouvelle prise
- Comprendre les usages, limites et enjeux légaux de l'IA/IAG dans le traitement et la génération de contenus

Connaissances :

- Environnement technique de l'enregistrement (prise de son, ...)
- Techniques de chant / de respirations / de jeu d'instruments
- Utilisation de logiciels spécialisés liés à l'enregistrement audio (Musique Assistée par Ordinateur, montage audio...)
- Droit d'auteur, droit de la propriété intellectuelle

Compétences relationnelles :

- Construire et entretenir des relations avec son public
- Développer et entretenir un réseau professionnel
- Travailler avec une équipe pluridisciplinaire



ACCÈS AU MÉTIER

Formation :

Le métier est accessible à partir d'une formation de niveau Bac, de niveau Bac +3 (diplôme d'études musicales DEM, diplôme national supérieur professionnel de musicien DNSPM par exemple) ou d'un niveau Bac +5 (via les formations supérieures en chant, musicologie, instruments du conservatoire de Paris par exemple).

Expérience :

Le métier d'artiste-interprète est accessible après une première expérience professionnelle d'enregistrement en studio par exemple.



DÉCLINAISONS HIÉRARCHIQUES

Il n'existe pas de hiérarchie formelle : on distingue l'artiste-interprète principal et d'accompagnement.



PASSERELLES MÉTIERS

- Par expérience : **Copiste, éditeur musical**
- Par formation : **Producteur phonographique, directeur de label**